

Description de la dotation – Jeu-concours « VIBRATION - LA ROUE VIBRATION »

Organisé sur l'antenne de la radio VIBRATION du 07 septembre 2026 au 31 juillet 2027.

Pendant toute la durée du jeu, cinq participants seront tirés au sort chaque semaine, à raison d'un participant par jour du lundi au vendredi.

Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **VIBRATION** » au 7 14 15 (3x75cents+ prix SMS).

Les participations sont illimitées pendant toute la durée du jeu-concours.

Par ailleurs, la Radio recueillera les prénom, nom, date de naissance, email et âge des participants. Ces informations serviront à la transmission des dotations aux gagnants.

Pendant toute la durée du jeu, cinq participants seront tirés au sort chaque semaine, à raison d'un participant par jour du lundi au vendredi « le Tiré au Sort ».

Le tiré au sort se voit poser trois questions successives.

Le nombre de bonnes réponses obtenues détermine le nombre de dotations éligibles à l'attribution, selon le barème suivant :

- 1 bonne réponse : le Tiré au Sort remporte la dotation n°1 dite « le cadeau du jour ».
- 2 bonnes réponses : le Tiré au Sort remporte en fonction du résultat de la roue tournée par les animateurs :
 - Soit le cadeau du jour ;
 - Soit la moitié de la somme mise en cagnotte.
- 3 bonnes réponses : le Tiré au Sort remporte en fonction du résultat de la roue tournée par les animateurs :
 - Soit le cadeau du jour ;
 - Soit la moitié de la somme mise en cagnotte ;
 - Soit la totalité de la somme mise en cagnotte.

En l'absence de bonne réponse, l'auditeur ne remporte aucun lot au titre de la présente manche.

Description de la dotation, modalités d'attribution et de remise des dotations

Les dotations sont les suivantes

- **Dotation n°1** : un cadeau fixe, dont la nature et la valeur sont déterminées à l'avance pour chaque journée de jeu.
- **Dotation n°2** : la moitié (50 %) du montant de la cagnotte en cours au jour du jeu. L'autre moitié (50 %) est reportée au lendemain.
- **Dotation n°3** : l'intégralité (100 %) du montant de la cagnotte en cours au jour du jeu.

La cagnotte démarre à 100 € le lundi 7 septembre. Elle sera augmentée de 50€ par jour jusqu'à ce que la moitié ou totalité soit remportée. Lorsque la totalité de la cagnotte aura été remportée, elle redémarrera à 100 €.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VIBRATION, disponible à l'adresse suivante : <https://www.vibration.fr/reglements>.

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.